

L'USDA se dote d'un plan pour développer l'agro-foresterie

27 juin 2011

En lançant un [Plan agro-foresterie \(2011-2016\)](#), l'USDA reconnaît les bénéfices de ces pratiques, non seulement pour le secteur agricole mais aussi pour les milieux ruraux (amélioration des habitats naturels, qualité des paysages) et péri-urbains (contrôle des pollutions olfactives et sonores, maintien de la qualité des eaux). Le Plan vise **trois objectifs** : **développer l'agro-foresterie auprès des propriétaires fonciers des communautés rurales, soutenir la recherche et intégrer ces pratiques dans les projets d'aménagement des territoires** et de développement économique.

Il s'agit d'une **première étape vers l'élaboration d'une politique spécifique** outre-Atlantique (mise en place d'un comité de pilotage de l'agro-foresterie, proposition de loi visant à définir les pratiques, mise au point d'indicateurs de suivi, plan de mise en œuvre, etc.).

En France, une harmonisation réglementaire en 2010 clarifie le statut des parcelles agro-forestières, leur donnant accès aux aides agricoles et devrait faciliter le développement de ce mode de production. D'autre part, une mesure du second pilier de la PAC co-financée par l'Europe et les régions permet d'aider l'installation des premiers systèmes agro-forestiers depuis 2009.

Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective